



LA TRANSPARENCE SUR LES RÉSULTATS DE VOS SERVICES PUBLICS

Centre d'Expertise et des Ressources des Titres (CERT) de Bourgogne-Franche-Comté Carte nationale d'identité (CNI) et Passeport (PSP)

Au 27 octobre 2025, votre CERT traite les demandes recueillies en mairie et France Services le :

22/10

Nombre de demandes de CNI-PSP validées par le CERT au cours de la semaine du 20 octobre (2) :

8 320

Nombre de demandes de CNI-PSP à valider par le CERT (4) à ce jour :

3 652



Délai moyen de remise des titres CNI-PSP (1) :

8 jours



Délai d'instruction au sein du CERT (3) :

2 jours



Délai moyen de fabrication, colisage et transport (5):

6 jours

Données indicatives du CERT à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté :

- (1) Délai entre la date de réception par le CERT de la demande dématérialisée faite en mairie ou France Services et la date de réception du titre à la mairie ou en France Services
- (2) Nombre de demandes recueillies en mairie ou France Services ayant fait l'objet d'une validation par le CERT
- (3) Délai entre la date de réception de la demande et la date de validation par le CERT
- (4) Nombre de demandes recueillies en mairie ou France Services en attente de traitement par le CERT
- (5) Délai entre la date de validation par le CERT et la date de réception du titre en mairie ou France Services